

Ordonnance du roi, pour rétablir les compagnies de bombardiers classés dans les ports de Brest, Toulon et Rochefort et régler provisoirement ce qui sera observé dans le service et l'administration de l'artillerie de la Marine

Type de contenu : Texte

Titre(s) : Ordonnance du roi, pour rétablir les compagnies de bombardiers classés dans les ports de Brest, Toulon et Rochefort et régler provisoirement ce qui sera observé dans le service et l'administration de l'artillerie de la Marine : du 26 décembre 1774

Adresse bibliographique : : Impr. royale

Description matérielle : 18 p. ; 25 cm

Note(s) : Français